



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DELEGATION A LA SECURITE ET
A LA CIRCULATION ROUTIERES

Paris, le 24 JAN. 2014

SOUS-DIRECTION DE L'EDUCATION ROUTIERE
ET DU PERMIS DE CONDUIRE

SERVICE DU FICHER NATIONAL
DES PERMIS DE CONDUIRE

Maître Xavier MORIN
6 rue René Bazin
75016 Paris

Affaire suivie par Mme PLOUBERT
Fax : 01.60.37.17.85

Réf. : SP/PP/N°

Maître,

Par courrier en date du 16 décembre 2013, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M.

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que le stage de sensibilisation à la sécurité routière que votre client a suivi les 13 et 14 septembre 2013 a été enregistré dans son dossier de permis de conduire, lequel est doté de douze points, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Ministre et par délégation,
Le sous-directeur de l'éducation routière
et du permis de conduire

Pierre GINEFRI